

Bonjour à tous

Nous déplorons que notre employeur ne soit pas capable de respecter ses engagements sur le transport de Navette. Malgré nos discussions on nous répète sans cesse que ça va être réglé et finalement rien ne bouge vraiment. Va falloir qu’il saisisse le message que nous sommes rendus à boute de prendre sur notre temps le délai de transport en plus du stress de ne pas savoir si on va être en retard ou pas.

On nous signale que nos membres doivent arriver de 30 à 45 minutes d’avance au stationnement pour prendre l’autobus, s’ils veulent prendre un café avant de débuter leur quart de travail, comparativement à 10 ou 15 minutes. En réalités on perd de 20 à 30 minutes de notre temps. Maintenant ça suffit! Le syndicat vous demande d’appeler votre superviseur pour signaler le retard de l’autobus et de réclamer directement à votre superviseur pour le temps d’attente.

Exemple : j’arrive au stationnement à 8h12 et l’horaire de départ de Mill de l’autobus est à 8h15. L’autobus part finalement à 8h35. Appelez votre superviseur et dites-lui que vous réclamez 20 minutes d’attente pour leur non-respect d’horaire. Il en est de même lors du retour à la maison. Nous croyons qu’à force de réclamer le temps perdu, l’employeur réalisera le coût dû aux navettes et trouvera une solution moins coûteuse.

\* \* \*

De plus, nous voulons vous informer que le dépôt de notre convention collective est prévu pour le 20 juin. Par contre, un enjeu majeur demeure non réglé, ce qui pourrait compromettre fortement la suite des négociations. En effet, cela fait plusieurs jours, pour ne pas dire semaines, que notre conseillère Dominique Montpetit discute avec Loto-Québec afin de régler le litige de JEL (jeux en ligne) à la table de négociation commune SCQ Montréal. Nous pensions que finalement le dossier était réglé et nous avons convenu d’une date du dépôt du projet de négociation le 20 juin 2022 pour les 4 syndicats CSN (UG, Resto, Sécurité et JEL). À notre grande surprise l’employeur nous confirme encore, en date du 6 juin 2022, qu’il y aura deux tables de négociation: une pour les trois syndicats du Casino et un autre pour JEL. Nous comprenons que l’employeur souhaite discuter de certains sujets plus spécifiques à JEL.

Par contre il doit comprendre que JEL fait partie du syndicat de la société des casinos au même titre que nous autres. Que s’il faut que nous débattions du point directement à Loto-Québec, alors nous allons le faire. Pour nous, JEL a décidé de s’intégrer dans notre famille syndicale CSN et nous avons voté massivement pour être tous à la même table et ce dans chacune de nos quatre assemblées générales. Maintenant c’est à nous tous de faire comprendre à l’employeur que nous ne serons pas que les 4 mousquetaires sur cette table mais plus de 1000 employés-es CSN unis derrières-nous.

Syndicalement- vôtre

Les 4 mousquetaires CSN. (UG, Resto, Sécurité, JEL)